CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 3262

ÉGALITÉ. LIBERTE.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 5 Messidor, l'an cinquième de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens Représentans,

Vous recevez avec ce message l'état des renseignemens fournis par les départemens dans lesquels la loi du 28 ventôse de l'an 4, sur l'aliénation des domaines nationaux, a reçu son exécution.

23 VI 97

Les dates des relevés envoyés se rapportent, pour la presque totalité, à celle du 10 prairial. Le résultat du tableau vous fera connoître qu'on peut évaluer le nombre des ventes qui sortiront à effet, à 123,753 liv.; le prix des aliénations, à 665,000,000 liv. environ; et les recouvremens restant à faire, à 51,000,000 liv.

Cet objet exigeant des calculs très-précis, et les départemens étant actuellement à portée de donner à son examen plus de temps et plus d'attention, les ordres nécessaires vont être expédiés pour que les calculs en soient faits contradictoirement avec les préposés de la régie des domaines. Si ce travail est achevé dans le mois, le tableau du premier thermidor pourra être considéré comme le résultat définitif du travail fait pour l'exécution des lois rendues en cette partie.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, CARNOT.

Par le Directoire exécutif, le secrétaire-général,

Signé, LAGARDE.

Pour copie conforme, les représentans du peuple, secrétaires du Conseil des Cinq-Cents.

Signé, AYMÉ, DELAHAYE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor an 5.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

856